

Edito

Cette semaine on aurait pu vous parler des pertes abyssales annoncées par le groupe Areva (4,3 milliards d'euros en 2014) et des conséquences en terme d'emplois, qu'elles ne manqueront pas d'engendrer à plus ou moins court terme.

On aurait aussi pu évoquer l'article de « Challenges » qui nous explique que les hôpitaux devront largement contribuer au plan d'économies des dépenses de santé estimé à 10 milliards d'euros. Des économies à trouver dans la masse salariale, autrement dit, selon « Challenges », ce sont 20 000 postes qui devraient être supprimés d'ici 2017. Mais après tout, ce n'est pas comme si le personnel 'hospitalier était déjà très largement surchargé... Non, pour le Gouvernement, ils sont en sureffectif.

On aurait pu... Mais on a préféré se concentrer sur la Journée de la femme célébrée ce dimanche 8 mars. Il n'est pas question ici de disserter sur la nécessité ou non de cette Journée, mais juste de rappeler quelques chiffres. En 2014, les femmes cadres gagnaient en moyenne 8,5 % de moins que leurs homologues masculins. Tous temps de travail confondus (temps partiels inclus où les femmes sont beaucoup plus nombreuses), l'écart se creuse à 24 %. Et une fois en retraite ce n'est pas mieux car là encore la retraite des femmes est inférieure de 26 % à celle des hommes. Chaque jour elles consacrent deux fois plus de temps aux tâches domestiques que leurs conjoints. Elles ne sont que 20 % à être présentes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40, et à peine plus (22 %) à être élues à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Mais il y a tout de même un domaine dans lequel les femmes devancent les hommes : celui de l'espérance de vie. Une femme peut espérer vivre 85 ans contre 78 ans pour un homme.

A l'agglomération

La démocratie : on s'en tape !

C'est hier, jeudi 5 mars 2015, que se tenait le conseil communautaire. Un conseil où, en ouverture de séance, a été présenté (comme au conseil de Calais) le projet Héroïc Parc. L'ordre du jour reprenait ensuite son cours pour aborder de nombreuses délibérations dont : le débat d'orientation budgétaire pour 2015, la création d'une commission d'information et d'évaluation sur le thème « Palais des congrès, enjeux pour le territoire », la désignation des membres de cette commission, la participation à la Société Publique Locale : « commerce et centre urbain de Calais », des délibérations sur le Festival des Violons... Programmée en « amuse-gueule », la présentation d'Héroïc Parc n'amènera rien de bien nouveau si ce n'est la confirmation que le présentateur maîtrise mal son sujet. Alors que le sieur Thibous (présentateur du sujet) broyait pour ne pas répondre aux questions de Jacky Hénin, l'assemblée eu droit à une scène surréaliste. Natacha Bouchart en retard et qui n'avait donc rien entendu jusqu'alors, se mit à attaquer l'ancien député et lui reprocha de parler de gens qui n'ont rien à faire dans le dossier, de parler du Front National... et d'accuser le représentant de l'opposition de tout faire pour planter le dossier.

Rien à faire dans le dossier, c'est vite dit, puisque La société Loftus Overseas Management installée à Hong Kong et représentée par monsieur Yann Tan Long aurait perçu (ce sont les chiffres de madame Bouchart) la

somme de 665 000 euros pour des études dont nous souhaiterions simplement savoir si elles valent le montant des factures ? Et où elles ont été réglées... Autres tentatives de réponses concernant les études réalisées pour justifier dès la première année 1,5 millions de visiteurs et permettre la création de 750 emplois directs et 250 indirects (là où les autres parcs en



Aucune réponse aux questions posées : le mystère reste entier autour du projet « Héroïc Parc ».

proposent moins), rien de monsieur Thibous et une tentative de madame Bouchart : les études ont été menées dans le cadre de Spyland...

Ainsi donc, ce sont les études d'un projet mort-né, basé sur un concept « spécifique », « innovant », « unique en son genre »... qui serviraient pour un autre parc à la vocation toute différente ? Comme si une étude pour un supermarché alimentaire pouvait servir à l'implantation d'une grande surface du bricolage. Vous avez dit bricolage ?

Une chose est sûre, vous ne saurez rien des budgets prévisionnels, rien sur les craintes que pourraient avoir les éventuels investisseurs sur ce qui circule sur le net concernant le représentant de LOM, et rien sur les éventuels financeurs. Il serait temps que

ceux qui dirigent la ville et l'agglomération se rendent compte que pour le moment leur projet ressemble plus à une BD des pieds nickelés qu'à un dossier économique comme l'est Calais Port 2015 par exemple.

Vint ensuite le débat d'orientation budgétaire. Un débat au cours duquel on enregistra de nombreuses interventions dont celles très critiques des élus de la nouvelle majorité marchoise. Jacky Hénin pour son compte déclara : « L'an dernier lors du vote du budget et de l'arrivée d'une délibération proposant l'augmentation des impôts ménages, j'avais déclaré : Souhaiter que les ménages soient traités comme les entreprises, avec une stabilité de l'imposition. Des propos qui avaient été repris par la presse. Une réalité qui prouve que la volonté de maîtriser les coûts, d'assurer une gestion sage et rigoureuse, d'éviter de surcharger le contribuable, n'est pas chez nous une posture électorale, mais une volonté permanente. »

Il devait ajouter : « au terme d'une année d'exercice, l'augmentation de l'imposition ménage aura rapporté 380 000 euros supplémentaires, alors que vous nous dites enregistrer un excédent de gestion de 1 600 000 euros. Un chiffre qui démontre la navigation à vue de notre collectivité. Navigation à vue, car sans la nouvelle punition infligée aux contribuables locaux, l'excédent de gestion aurait atteint la somme de 1 220 000 euros. » Il insistait : « Compte tenu

Suite p 2

Le dessin

COMMENT ENCOURAGER LES FRANÇAIS À ENTREPRENDRE ?



On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu chaque mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au 194-196 Bd de l'Égalité à Calais

On le note

N'hésitez pas à reprendre vos bonnes habitudes en passant à l'Atelier

chaque vendredi soir dès 18 h 30

L'occasion d'échanger sur l'actualité calaisienne, de faire un petit bonjour aux copains, de boire un petit café...

Élections départementales

Canton de Calais 2 : La Gauche combattive pour défendre le territoire

Un canton qui va de Calais à Licques et d'Ardres à Guînes. Inutile de vous cacher la complexité de s'y retrouver pour les électeurs.

Un canton dans lequel la problématique politique est différente des cantons Calaisiens. D'abord le Parti Socialiste à de réels problèmes existentiels sur le secteur de Guînes au point que l'on se demande s'il y a encore quelqu'un dans l'avion. Ensuite, l'heure ne semble pas être dans ce canton à reconnaître que la politique du gouvernement actuel n'est pas conforme aux engagements pris de-

vant les électeurs. Enfin, parce qu'il y a (lorsqu'ils existent) volonté manifeste des socialistes locaux de ne pas discuter.

Une réalité qui a amené les communistes du canton à se présenter sous l'étiquette Parti communiste Français, membre du Front de Gauche. C'est Monique Cailliez conseillère municipale de Coulogne et Michel Townsend ouvrier métallurgiste de Guînes, qui seront les titulaires. En remplaçants on trouve : Françoise Desenclos de Calais et Thierry Poussière maire de Brèmes.



d'une restriction forte de nos ressources, compte tenu de la difficulté des contribuables du Calais à subir davantage d'attaques fiscales, il convient dans le cadre de ce débat d'énoncer clairement les choses.

Plus que jamais l'heure doit être à une gestion responsable.

Une gestion qui analyse chaque dépense et s'impose comme but de ne dépenser que ce qui est utile à la population, fasse une chasse renforcée aux gaspils, Amène les différents maires à réfléchir ensemble aux possibilités nouvelles de coopérations pour dépenser mieux, décide de passer à la vitesse supérieure pour trouver des recettes nouvelles qui ne soient pas prises dans la poche des citoyens (intégration fiscale, subventions nouvelles, démarches auprès de l'état...)

Voilà le chemin que nous souhaitons voir prendre et en aucun cas le chemin que vous semblez nous tracer en évoquant : « à titre d'information pour le financement du dossier Calais Port 2015, une augmentation de 1% des taux « ménages » génère un produit fiscal de 150 000 euros, quand une augmentation de 1 point de chaque taux génère un produit fiscal de 1,8 millions d'euros. »

Ce que nous nous souhaitons, c'est 0 % d'augmentation de l'impôt ménage et 0 point de fiscalité supplémentaire. »

Après ce débat vint la question de la création d'une commission spéciale, demande née de la volonté des élus de l'opposition calaisienne d'être informés. C'est à l'unanimité que la création de la commission fut votée. Une démarche démocratique devait dire l'ancien maire. Sauf qu'au moment de voter pour les représentants à la commission le président de l'agglomération décida une nouvelle fois de se prendre pour le législateur en inventant une loi sur mesure pour son conseil. Alors que la loi prévoit une représentation à la proportionnelle et dans tous les cas la possibilité pour l'opposition dans sa diversité de pouvoir siéger, il proposa un représentant pour l'opposition. Une réalité qui amena l'opposition calaisienne à marquer sa désapprobation, à proposer quand même une candidature et à ne pas participer au vote. C'est alors que le conseiller d'opposition (de droite) de Coulogne annonça qu'il était lui aussi candidat et que dans la foulée la mairesse de Calais lui apporta son soutien.

Un fait qui amena 16 membres du conseil à refuser de prendre part au vote, certains n'hésitant pas à relever l'irrégularité du vote.

La majorité qui empêche l'opposition d'être informée et qui entend désigner qui doit siéger au nom de l'opposition, c'est ça la démocratie sauce Blet-Bouchart, car ils ont voté de concert.

Une affaire qui va voir le préfet être saisi pour essayer de faire respecter la loi, et qui finira au tribunal administratif s'il le faut. Une affaire dans laquelle la justice devrait donner raison à l'opposition, la jurisprudence étant constante sur la question.

Le reste des délibérations posa peu de problèmes. Un conseil qui aura une fois de plus démontré que la démocratie ça n'est pas forcément celui qui en parle le plus qui l'applique le mieux.

En bref... En bref... En bref... En bref...

Loto des cocos

Énorme succès du loto organisé par les communistes de la section du Calais et l'association des élus communistes et républicains. Réussite organisationnelle, réussite financière. Une initiative qui en appellera d'autres. Félicitations à toutes les petites mains qui ont permis ce succès.

OPHLM

La semaine dernière, *La Voix du Nord* a consacré deux gros papiers à l'OPH Calais. Pour les lecteurs du *Rusé* (qui régulièrement ont été informés des errements de l'organisme social) du déjà vu, mais pas seulement. Des faits et des chiffres avancés, seront commentés la semaine prochaine, d'autres méritent même déjà d'être revus. Le plus important d'entre eux concerne les frais occasionnés par l'éviction des directeurs. Est avancée la somme de 500 000 euros. Une

somme qui en fait comme le dit bien l'article concerne la période 2008-2010. Alors qu'en fait la mise au placard de Philippe Scy, a amené l'intéressé à demander une mise en retraite progressive, chose qu'il n'aurait pas faite s'il avait pu exercer convenablement son métier.

En clair l'OPH a rémunéré Haulot, payé Philippe SCY, puis recruté Ryckeboer pour surveiller tout cela.

Comme il fallait bien un directeur, nous ne retiendrons que le **surcoût** soit environ **1 000 000 d'euros** à la clôture de la carrière de Philippe SCY.

Des chiffres avancés par le journal qui auront fait réagir le directeur qui déclare : (*La Voix du Nord* du 28/02/2015) « ...en outre, l'OPH veillera à limiter drastiquement le montant des frais de réception, d'hébergement et de séjour ».

On espère sincèrement qu'il ne s'agit pas de propos de circon-

tances. Mais là, on est moins sûrs.

CRUFC alors

Voilà que la municipalité a décidé de sévir avec le club calaisien. Les versements mensuels de subventions ne sont plus effectués et il est grandement question de ne plus rien verser tant que la validité juridique des reversements effectués par l'association à la SASP n'auront pas été apportés.

Quand c'est Jacky Hénin qui trouve bizarre que la subvention de la ville aille dans une prise de participation au capital d'une société à l'avenir incertain, on s'évertue à prétendre que le problème va se régler. Quand ce sont les représentants de la ville qui le disent, cela fait sérieux. Une seule certitude dans cette affaire, comme nous l'avons toujours dit : c'est le contribuable qui paie.

Coup de pub

Conférence-débat

**"Solidarité avec le peuple kurde,
engagé contre Daesh
et pour un projet démocratique"**

Organisée par la section du PCF du Calais
Avec Sylvie Jan, co-auteure du livre *"La réponse kurde"*,
présidente de l'association "France-Kurdistan",
engagée avec les enfants réfugiés de Kobanê

Le dimanche 8 mars 2015

à partir de 9 h 30

au Bowling de Calais

Avenue St Exupéry - Calais

Entrée gratuite, venez nombreux